

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	4 416 238
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 606
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	368 798 497
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 970
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 602 569
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	129 341 986
Obligations d'État	R0140	20 637 235
Obligations d'entreprise	R0150	108 704 751
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	227 739 450
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 937 299
Autres investissements	R0210	1 174 223
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	14 354 575
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 385 202
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	5 385 202
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	8 969 373
Santé similaire à la vie	R0320	432 191
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 537 182
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 162 117
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 348 706
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 221 128
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 834 541
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 909 487
Total de l'actif	R0500	404 054 896

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	26 315 047
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	26 315 047
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	24 829 426
Marge de risque	R0590	1 485 622
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	56 574 515
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	507 378
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	500 624
Marge de risque	R0640	6 754
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	56 067 138
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	51 797 796
Marge de risque	R0680	4 269 342
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	442 090
Provisions pour retraite	R0760	2 521 219
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	3 375 131
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 255 111
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 923 618
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 735 640
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	353 582
Total du passif	R0900	105 495 954
Excédent d'actif sur passif	R1000	298 558 942

Annexe I

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	96 228 482						96 228 482
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	10 138 152						10 138 152
Net	R0200	86 090 330						86 090 330
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	96 228 482						96 228 482
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	10 138 152						10 138 152
Net	R0300	86 090 330						86 090 330
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	66 221 060						66 221 060
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	5 365 212						5 365 212
Net	R0400	60 855 848						60 855 848
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	- 557 464						- 557 464
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	24 863						24 863
Net	R0500	- 582 327						- 582 327
Dépenses engagées	R0550	16 809 249						16 809 249
Autres dépenses	R1200							342 716
Total des dépenses	R1300	17 151 965						17 151 965

Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	51 575 524				222 272	0			51 797 796				500 624		500 624
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	8 427 484				109 698	0			8 537 182				432 191		432 191
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	43 148 040				112 574	0			43 260 614				68 433		68 433
Marge de risque	R0100	4 258 232			11 110					4 269 342				6 754		6 754
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200	55 833 756			233 381					56 067 138				507 378		507 378

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	4 768 502	-422 851				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	540 660	0				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 227 842	-422 851				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	12 363 372	8 120 403				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 278 715	3 565 828				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 084 658	4 554 575				
Total meilleure estimation – brut	R0260	17 131 874	7 697 551				
Total meilleure estimation – net	R0270	15 312 500	4 131 724				
Marge de risque	R0280	1 169 940	315 681				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	18 301 815	8 013 233				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	1 819 374	3 565 828				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	16 482 440	4 447 405				

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					4 345 650
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					540 660
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					3 804 991
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					20 483 775
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					4 844 542
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					15 639 233
Total meilleure estimation – brut	R0260					24 829 426
Total meilleure estimation – net	R0270					19 444 224
Marge de risque	R0280					1 485 622
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					26 315 047
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					5 385 202
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					20 929 845

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 – Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR "total"
Conversions monétaires	Z0040	1 – Monnaie d'origine

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											6 089
N-9	R0160										55 163	
N-8	R0170									40 923		
N-7	R0180							107 195				
N-6	R0190							-75 736				
N-5	R0200						19 056					
N-4	R0210					25 058						
N-3	R0220				97 443							
N-2	R0230			289 621								
N-1	R0240		7 695 903									
N	R0250	56 081 803										

	Pour l'année en cours
	C0170
R0100	6 089
R0160	55 163
R0170	40 923
R0180	107 195
R0190	-75 736
R0200	19 056
R0210	25 058
R0220	97 443
R0230	289 621
R0240	7 695 903
R0250	56 081 803
Total	R0260 64 342 518

Somme des années (cumulés)	
C0180	
R0100	1 645 514
R0160	5 448 209
R0170	12 188 467
R0180	30 904 471
R0190	92 837 045
R0200	84 821 259
R0210	83 292 805
R0220	79 759 016
R0230	71 253 384
R0240	69 780 896
R0250	56 081 803
	588 012 870

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											62 944
N-9	R0160										289 546	
N-8	R0170									453 107		
N-7	R0180								1 476 937			
N-6	R0190							969 955				
N-5	R0200						802 050					
N-4	R0210					447 828						
N-3	R0220				316 136							
N-2	R0230			31 444								
N-1	R0240		294 573									
N	R0250	15 130 216										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	65 098
R0160	299 838
R0170	468 969
R0180	1 527 175
R0190	1 001 162
R0200	825 701
R0210	459 247
R0220	322 648
R0230	31 567
R0240	295 718
R0250	15 186 652
Total	R0260 20 483 775

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 329 307	5 329 307			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	292 188 529	292 188 529			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 041 106				1 041 106
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	298 558 942	297 517 836			1 041 106
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	298 558 942	297 517 836			1 041 106
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	297 517 836	297 517 836			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	298 558 942	297 517 836			1 041 106
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	297 517 836	297 517 836			
Capital de solvabilité requis	R0580	49 574 472				
Minimum de capital requis	R0600	12 393 618				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	602%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2401%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	298 558 942	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 370 413	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	292 188 529	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	2-Déclaration normale
-------------	--------------	-----------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	35 772 028		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 157 944		
Risque de souscription en vie	R0030	3 274 378		
Risque de souscription en santé	R0040	17 915 728		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-14 693 986		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	46 426 092		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 148 380
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	49 574 472
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	49 574 472
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les porteurs de parts	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
		5 344 488	0				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	15 312 500	85 108 774				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	4 131 724	981 556	0	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
		0	1 486 973				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210					41 401 506	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220					1 746 534	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240					181 007	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						60 193 964

Annexe I**S.28.02.01****Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie****Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 831 461
Capital de solvabilité requis	R0310	49 574 472
Plafond du MCR	R0320	22 308 513
Plancher du MCR	R0330	12 393 618
MCR combiné	R0340	12 393 618
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	12 393 618

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	5 344 488	1 486 973
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	38 783 823	10 790 649
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	17 452 721	4 855 792
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9 695 956	2 697 662
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9 695 956	2 697 662
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000	3 700 000
Montant notionnel du MCR	R0560	9 695 956	3 700 000